

[Texte]

I need not remind you that the forest industry is Canada's biggest, with close to 1 million jobs and \$40 billion in exports. I know it must be of concern to you and to your government, but I do not think we can go on waiting much longer, Mr. Minister. Action is necessary.

Mr. Andre: Again, I have to point out that in terms of the forest industry generally, there are different segments of it and the pulp and paper industry is not in the same. . . You are talking about lumber producers, 2x4 producers basically.

Mr. Peterson: We are talking about softwood.

Mr. Andre: Basically, we are talking about 2x4 producers and that is totally within provincial jurisdiction.

Mr. Peterson: The 15% tax and exchange rate are not provincial.

Mr. Andre: If we want to remove the 15% tax, then we face a 35% countervail duty, so how is that a solution?

Mr. Peterson: We can argue that—

Mr. Andre: No, we cannot argue; that happens, bang.

Mr. Peterson: Most producers now wish one had fought the case out before the international tribunals because we had won a case three years before. Our people are prepared to go to GATT on that.

Mr. Andre: Different circumstances.

Mr. Peterson: Our people are prepared to go to GATT on that.

Mr. Andre: The point is that this was not the prevailing view at the time this arrangement was made. Let me point this out. Yes, we could have thought it out, and yes, we could certainly find some lawyers who would say we would have won the case, and probably the odds are we would have—I do not know—because we had earlier. But there is a political element in all of that as you are well aware. In any event, that would have taken a couple of years, and during that time, Canadian lumber producers would have been faced with a 35% provisional duty.

[Traduction]

même et que notre gouvernement doit prendre des mesures spectaculaires.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler que l'industrie forestière est la plus importante du Canada, puisqu'elle représente près d'un million d'emplois et 40 milliards de dollars d'exportations. Je sais que cela doit vous préoccuper, vous-même et votre gouvernement, mais, à mon avis, nous ne pouvons pas attendre plus longtemps, monsieur le ministre. Il faut agir.

M. Andre: Une fois de plus, je dois vous signaler que, pour ce qui est de l'industrie forestière en général, elle est composée de divers éléments et que l'industrie de la pâte et du papier n'est pas dans la même catégorie. Vous parlez des producteurs de bois d'oeuvre, surtout des producteurs de pièces de deux pouces sur quatre pouces.

M. Peterson: Nous parlons du bois d'oeuvre.

M. Andre: Nous parlons, au fond, des producteurs de deux par quatre et ce domaine est entièrement de juridiction provinciale.

M. Peterson: La taxe de 15 p. 100 et le taux de change ne sont pas de juridiction provinciale.

M. Andre: Si nous voulons retirer aujourd'hui la taxe de 15 p. 100, nous sommes menacés d'un droit compensateur de 35 p. 100. En quoi est-il une solution souhaitable?

M. Peterson: Cela est discutable. . .

M. Andre: Cela est indiscutable; cela se produit et c'est tout.

M. Peterson: La plupart des producteurs souhaiteraient maintenant que l'affaire ait été plaidée devant les tribunaux internationaux puisque nous avons déjà gagné une cause trois ans auparavant. Nos gens sont prêts à plaider cette cause devant le GATT.

M. Andre: La situation n'est plus la même.

M. Peterson: Nos gens sont prêts à plaider cette cause devant le GATT.

M. Andre: Ce qui compte, c'est que telle n'était pas l'opinion dominante au moment où cette entente a été conclue. Je tiens à vous le rappeler. Oui, nous aurions pu bien examiner l'affaire, nous aurions pu trouver des avocats certains du succès éventuel de l'affaire et sans doute était-il plus probable que nous gagnerions—je n'en sais rien—puisque nous avons déjà gagné plus tôt. Mais, dans tout cela, il y a un élément politique, comme vous le savez très bien. Quoi qu'il en soit, il y aurait fallu quelques années pendant lesquelles les producteurs de bois d'oeuvre canadien auraient dû verser des droits provisoires de 35 p. 100.

• 1550

If they are being driven out of business now with 15%, what happens to 35%, and who is left? At the end of two years if we do win the case—

Si des entreprises doivent aujourd'hui fermer leurs portes à cause des 15 p. 100, qu'arriverait-il si c'était 35 p. 100 et qui est-ce qui resterait? Après deux ans, si nous gagnons effectivement notre cause. . .